

Lille, le 10 janvier 2019

ARRETE N° 2019-012

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, R 712-1 et suivants, R 719-79 et suivants ;
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ; modifiés par le Conseil d'Administration de l'Université de Lille en date du 13 septembre 2018,
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;
Vu la décision n°DEC183087INC du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) du 21 décembre 2018 ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Christian ROLANDO, Directeur de Recherche, est nommé Directeur de l'unité de recherche Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

Délégation, dans la limite de l'engagement des crédits des Centres Financiers 9501214 et 4551214 de l'unité de recherche MSAP, est donnée à Monsieur Christian ROLANDO, Directeur de l'unité de recherche MSAP, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel
- les autorisations d'absence des personnels BIATSS affectés directement dans l'unité dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian ROLANDO, délégation est accordée à Monsieur Ahmed MAZZAH (Professeur des Universités) pour signer l'ensemble des actes et documents listés ci-dessus.

Article 3

L'arrêté n° 2018-258 en date du 04 septembre 2018 est abrogé.


Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.


Article 5

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille



Jean-Christophe CAMART



The seal of the University of Lille, featuring a central figure holding a book and a staff, surrounded by the text 'Maitres Juridiques et Institutionnelles' and 'Université de Lille'.